CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 mars 2019

- Pour un soutien à la filière de la méthanisation

Direction Générale des Services - Service des Assemblées et de la Réglementation

Rapporteur(s) M. Samuel GUY

Vœu proposé par les élu-e-s écologistes pour le conseil communautaire Le Mans Métropole

Pour un soutien à la filière de la méthanisation

Pour soutenir le modèle français de la méthanisation agricole, en 2013, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et Delphine Batho ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ont lancé le plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote. Ce plan a pour objectif à l'horizon 2020, l'installation de 1 000 méthaniseurs à la ferme.

Afin de répondre à l'urgence climatique, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a engagé notre pays dans la mutation énergétique du 21ème siècle. Dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer l'indépendance énergétique, la France a fait le choix d'une stratégie ambitieuse : augmenter la part des énergies renouvelables à plus de 30 % de la consommation énergétique finale en 2030.
Ainsi, chaque région, dans une stratégie de transition énergétique, intègre une part significative de biométhane dans ses objectifs de production et de consommation d'énergies renouvelables. Les Pays de la Loire affichent un objectif de 30% de biométhane dans la consommation régionale à l'horizon 2030.

Cependant, le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie publié le 25 janvier 2019 par le ministère de la Transition écologique et solidaire propose, plutôt qu'une accélération du développement du biométhane comme le prévoyait la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, une baisse de l'objectif 2030 de 10% à 7%, lui-même conditionné à des exigences de baisse de coûts drastiques (-30% en 4 ans). Le gouvernement fait le choix de freiner la filière de la méthanisation.

Le biométhane est une énergie qui participe à la dynamisation de l'économie locale notamment par la création d'emplois et qui répond aux enjeux locaux de la transition énergétique. Les atouts de la méthanisation pour les agriculteurs sont multiples : diversification de leurs revenus, valorisation de leur exploitation, création d'une dynamique locale.
A titre d'exemple, au Mans en novembre 2020, la quantité de gaz produite à la station d'épuration de la Chauvinière sera de 13 Gigawattheures/an soit l'équivalent de la consommation de chauffage de 1000 logements. Sur le territoire du Pays du Mans, le potentiel de production biométhane est estimé à 382 Gigawattheures, soit 22% de nos consommations de gaz.

Le conseil communautaire Le Mans Métropole réuni le jeudi 14 mars au Mans :
- souhaite que l'État revoie son projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie afin de soutenir avec ambition la filière de la méthanisation.